



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de construire

Question écrite n° 116325

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les préoccupations de l'ordre des architectes relatives aux conclusions rendues publiques du comité de pilotage de « l'urbanisme de projet » les 26 et 27 mai derniers. En effet, l'ordre des architectes affirme son opposition à la proposition visant à relever de 20 m² à 40 m² le seuil en-deçà duquel les extensions de bâtiments font l'objet d'une simple déclaration préalable. Cette mesure présenterait de graves inconvénients. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser son sentiment sur ce sujet et de lui indiquer ce qui est envisagé sur cette question qui crée beaucoup de mécontentement.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116325

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8320

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)